AVANT-PROPOS DE LA CROIX DU CHEMIN PAR ÉDOUARD-ZOTIQUE MASSICOTE

« ... Les croix de chemin, dont la présence, le long des routes, donnent à notre patrie un cachet particulier, si différent d'ailleurs, rappellent en bien des cas, des pages d'histoire locale; en d'autres, elles n'ont qu'un intérêt traditionnel, partout, cependant, elles sont intéressantes si on démêle leur origine.

En effet, quand bien même elles ne témoigneraient que de la foi robuste de nos habitants, ne mériteraient-elles pas quelques égards? Ce sont des chapelles de format réduit où des générations ont prié, ce sont des sites de souvenir qui commandent le respect. Afin d'obtenir une idée du nombre et de l'aspect de nos croix de chemin, j'en ai fait un relevé méthodique dans le bas du comté de Champlain, dans la partie ouest du comté de Portneuf, dans l'île de Montréal, dans l'île Jésus, dans l'île Bizard, dans l'île Perrot, dans quelques paroisses de la rive sud du Saint-Laurent, entre Verchères et Chateauguay, enfin, dans les paroisses de Saint-Mathias et de Chambly-Canton, sur le Richelieu.

De cette enquête, je rapporte une série initiale de photographies et de notes qui permettent de formuler les assertions suivantes :

- a) Loin de tomber en désuétude, la coutume de planter des croix, existe comme jadis, car non seulement on a renouvelé plusieurs croix en ruine, mais on a planté de nouvelles.
- b) En majorité, nos croix et calvaires sont entretenus convenablement.
- c) Les modèles ne varient que dans les détails et la matière est toujours la même à de rares exceptions près.
- d) La durée des croix de bois dépasse rarement vingt-cinq ans, probablement parce qu'on ne songe pas à les réparer en temps opportun.
- e) Les touristes et les compatriotes, à qui j'ai demandé une opinion ou leurs impressions sur le sujet, me paraissent d'accord sur un point : le Canada français doit maintenir la coutume d'ériger des croix et des calvaires, car elle est digne d'éloge. Cependant, on désirerait voir sur ces monuments des plaques signalant aux passants des dates et des faits.

Ce qui précède, me conduit à énoncer un vœu. Les autorités ne pourraient-elles pas exercer une heureuse influence sur la préservation et la restauration de nos croix et de nos calvaires? Ne pourraient-elles pas essayer de suggérer aux gens de varier les modèles et les matériaux de ces emblèmes augustes qui, d'après un poète, 'marque l'horizon d'un signe de prière et font un paysage adorable et français'?

Avec un peu d'initiative, d'enthousiasme et de bonne volonté, on peut obtenir des résultats étonnants et je donnerai pour exemple le cas de la Rivière-des-Prairies.

À un mille de l'église de cette paroisse, sur le côté sud de la route nationale, le voyageur ne peut manquer d'admirer une des plus belles croix de notre province. Elle est en chêne doré et supporte un Christ en simili-bronze. Le bois est fixé dans un socle élevé sur lequel est un bas relief. Le tout a une grande allure. Pourtant, nous dit le curé, ce beau monument n'a coûté que 200\$. Les citoyens de cette partie de la paroisse ayant fourni gratuitement du travail et des matériaux.

Cet exemple devrait comporter un enseignement. Ce qui a été fait là pourrait se répéter ailleurs si les gens étaient guidés. Et comment attirer l'attention? Par le livre, par la gravure, par les textes... »

Source : Massicotte, É.-Z., « Avant-propos », La croix du chemin, Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Montréal, 1923. Ce texte était extrait du rapport présenté en 1922, à la Commission pour la conservation des monuments de la province de Québec par M. E.-Z. Massicotte (archiviste du district de Montréal).